

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Présents (es) : M. Stéphane ISSANCHOU, maire

MM. Alexandre CHARDON et Jean PIMENTEL, adjoints

Mmes Amélie PIMENTEL, Natacha RICHARD et Patricia VERPILLAT MM Anthony GOYET, Julien GARNIER et Jérémy MONNARD.

Absents(es) Excusé(es) : Mme Yana CROLET, MM. Frédéric PELLETIER et Julien GARNIER.

Secrétaire de séance : Patricia VERPILLAT

Le quorum étant atteint, M. le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du 9 Juin 2022 n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

1/ Présentation des décisions valant délibérations :

M. le maire présente les décisions prises valant délibérations (art. 2122-22 du CGCT).

▣ Travaux de sécurisation de l'esplanade :

Suite aux orages de la fin juin, une intervention sur les tilleuls de l'esplanade a été nécessaire afin de sécuriser les lieux. L'intervention de l'entreprise Arbo Vert Service s'est élevée à 1 044,00 € TTC.

▣ Travaux de vidange de l'assainissement du lotissement du Visessard :

L'entretien de l'assainissement collectif du lotissement du Visessard n'étant plus été réalisé depuis 2016, une vidange a été programmée cet été. L'intervention de la SARP s'est élevée à 1 808,60 € TTC.

2/ Avis sur des projets de travaux :

En complément de la séance de juin dernier, un point est fait concernant les travaux :

- Concernant l'installation de boîtes à livres dans le village (cf. CM du 09-06-2022), le conseil décide d'installer un dispositif à l'arrêt de bus et un autre à Binans,
- Les barrières en bois du terrain de pétanque et du cimetière doivent d'être remplacées. Le conseil acte ces travaux et des devis seront demandés,
- La porte d'entrée de l'appartement côté Ouest de la Cure est à remplacer (infiltration d'eau) et certaines fenêtres du bâtiment semblent poser les mêmes problèmes. Le conseil acte la sollicitation de devis pour la porte d'entrée et un état des lieux sera effectué pour les fenêtres. Un problème de revêtement de la salle de bains (appartement côté Ouest) sera également étudié,
- Concernant le projet d'effacement de la ligne électrique et du remplacement du transformateur (rue de l'esplanade) contact sera pris avec ENEDIS pour étudier les possibilités et le coût,
- M. le maire informe de la réfection et de la remise en fonctionnement de la fontaine de Binans et remercie l'ensemble des participants (conseillers et habitants) qui ont pris part à cette opération le 23 juillet. Il est proposé de finaliser la rénovation des fontaines et citernes par des travaux de ferronneries (cerclage et trappe de visite) et de gestion du débit d'eau. Le conseil acte ces rénovations et des devis seront demandés.
- Des travaux sur la voirie sont évoqués concernant le virage en limite communale avec Blye, la bande de roulement étant dégradé. Le conseil acte la programmation de ces travaux pour 2023.

3/ Affouage 2022-2023 :

M. le maire rappelle que la nécessité de finaliser l'affouage engagé en 2022 sur les parcelles n° 40 af (7,20 ha) et 41 af (4,31 ha).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réserver aux affouagistes ces deux parcelles. Le délai d'exploitation est fixé au 16 avril 2023 et le débardage au 31 mai 2023. Le prix reste fixé à 5,60 € le stère.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie, avant le mercredi 20 octobre 2022 à 19h. Elles devront être à jour de leur paiement d'affouage 2021-2022. Un acompte de 20 € sera demandé à l'inscription, accompagné d'une attestation de responsabilité civile et après avoir pris connaissance du règlement d'affouage qui leur sera remis. Il est rappelé que le règlement précise que les activités liées l'affouage sont interdites les dimanches et jours fériés.

Les trois responsables désignés sont : MM. Frédéric PELLETIER, Jérémy MONNARD et Anthony GOYET.

Tous les affouagistes inscrits devront obligatoirement être présents le **Samedi 29 octobre à 9h00** devant l'abri Bus pour participer au partage.

Le conseil décide d'une nouvelle soumission de vente de bois concernant les frênes dépérissant en forêt communale non soumise au régime forestier (problème de sécurité publique). La commission « Bois » procédera à un marquage des arbres et une information sera faite auprès des habitants.

4/ Avis pour le projet d'harmonisation des coûts de travaux de voiries ECLA :

M. le maire informe des réflexions engagées au sein d'ECLA concernant l'harmonisation du taux de financement des travaux des couches de roulements par la commission « voirie ». ECLA souhaite recueillir l'avis des conseils municipaux sur le sujet dans l'hypothèse d'une harmonisation du taux de financement sur l'ensemble du territoire. En cas de retour positif de l'ensemble des communes, il sera demandé à la CLECT si cette harmonisation est légalement possible et applicable dans le cadre des transferts de charges.

M. GOYET présente le sujet ainsi que la simulation du coût par commune avec un taux moyen de 0,70 € / m² (base d'une route en trafic « T5 » et largeur moyenne de 4,80 m). Le coût de réfection actuel varie, selon les communes, de 0,939 à 0,454 € / m²

Au vu des éléments présentés (conséquences importantes sur le budget communautaires et risque d'augmentation de l'endettement à terme), le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'harmonisation tel que présenté.

5/ Occupation du domaine public :

La question de l'occupation du domaine public est évoquée. Depuis l'été 2021, M. TOURNIER (rue du puits) a déposé, sur le domaine public de la commune, des matériaux et des déchets de construction.

Renseignement pris auprès de la préfecture, M. le maire informe le conseil municipal de la réglementation relative à l'occupation du domaine public de la commune. Celui-ci précise (CGCT – art. L. 2122-1 et CGPPP – art. L. 2125-1) que « nul ne peut, sans titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public ». L'occupation privative du domaine public peut, également, donner lieu au paiement d'une redevance. Cette autorisation et la redevance sont soumises à décision du conseil municipal.

M. le maire indique avoir demandé oralement, le 9 juillet dernier, à M. TOURNIER d'évacuer avant la fin juillet, les matériaux et déchets déposés. Sans résultat, il a renouvelé cette demande par écrit le 8 août 2022. Malgré cette relance, aucune évacuation n'a été réalisée à ce jour.

Le conseil déplore cette situation qui perdure depuis l'été 2021, demande que ce dépôt soit évacué rapidement et charge M. le maire faire le nécessaire.

6/ Retour sur l'étude de vitesse sur la RD 4 et à Binans :

La demande de la commune, la DDT est mis en place des radars afin d'analyser les vitesses dans deux secteurs de la commune : Route de Nogna - en entrée du village afin d'évaluer l'aménagement de sécurisation de la RD 4 et à Binans suite à la demande de M. GARNIER (cf. CR du 10/02/2022).

M. CHARDON présente les résultats de cette étude dont les principaux enseignements sont :

▣ **RD 4 - Route de Nogna** : (moyenne de 300 véhicules/jour)

Une forte diminution des vitesses (dans les deux sens) est constatée, notamment en sortie de village. 85 % des usagers en réduit leur vitesse de 12 km/h en entrant dans l'agglomération et de 24 km/h en sortant et une quasi disparition des grandes vitesses (+ 70 km/h) dans les deux sens est constaté. Pour rappel, cela représentait 5,65 % du trafic « entrant » et 23,97 % du trafic « sortant » lors de l'étude 2019 (avant les aménagements de sécurisation). Reste le constat d'un manque de civisme routier puisque seulement 18% du trafic « entrant » et 21% du trafic « sortant » respectent strictement la limitation à 30 km/h. Cependant les aménagements de circulation démontrent leur efficacité avec une vitesse moyenne de circulation de l'ordre de 38 km/h (entrée et sortie).

▫ **Binans - côté Publy** : (moyenne de 280 véhicules/jour)

L'étude démontre la très faible circulation à grande vitesse et une vitesse moyenne en dessous de 50 km/h. Une majorité de trafic « entrant » respecte la limitation à 30 km/h (70% du trafic) mais cela n'est pas le cas en sortant (33% du trafic à 40-50 km/h).

M. le maire précise que ces résultats seront disponibles sur le site internet de la commune et consultable en mairie aux horaires d'ouverture au public du secrétariat.

M. la maire informe le conseil de la réception des travaux du lot n° 2 (signalisation au sol et verticale de l'aménagement de sécurisation de la RD4) le 9 septembre. A cette réception, le chantier est terminé.

Un bilan financier de ce projet s'établit ainsi :

Financement	Montant en € HT	Pourcentage
Subvention DETR (Préfecture)	6 589,00	15 %
Subvention DSL (Conseil départemental)	10 114,80 + 2 500,00	30 %
Subvention mobilité douce ECLA	10 926,24	26 %
Auto-financement de la commune	11 672,25	28 %
Total	41 802,29	100 %

Mme RICHARD demande la possibilité de réaliser un complément de signalisation (dispositif rétro réfléchissant) sur les îlots. Le service « voiries » d'ECLA sera sollicité sur le sujet.

Le déplacement du radar pédagogique est évoqué (repositionnement dans la rue des trois fontaines).

7/ Retour de la rencontre avec M. BORCARD – Président d'ECLA :

Le 6 septembre dernier à Publy, le bureau de la commune (maire et adjoints) ont rencontré avec le fait de M. BORCARD – Président d'ECLA accompagné de M. BAILLY (Vice-président en charge de l'assainissement) et de M. GUY (Vice-président en charge du développement numérique).

3 sujets ont été évoqués :

▫ **Fin du déploiement de la fibre optique :**

Deux secteurs restent à raccorder aux réseaux (Les Montagniers et la gare de Publy) pour finaliser le déploiement de la fibre sur la commune. La commune a sollicité par courrier ECLA et le conseil départemental en charge du sujet. Lors de la réunion, M. GUY a apporté les précisions suivantes :

- Le raccordement des Montagniers sera pris en charge par le conseil départemental via le déploiement du réseau sur Verges (délai annoncé : 2022-2023)
- Pour la gare de Publy, le raccordement au réseau entre dans les engagements d'Orange mais nécessite une validation de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques) pour une question de coût. Le dossier est suivi par ECLA mais aucun délai n'est avancé.

▫ **Assainissement du lotissement du Vissesard :**

Le lotissement possède un réseau d'assainissement collectif (12 maisons) mais au vu de l'ancienneté de celui-ci, le fonctionnement est sujet à problème (bouchage du réseau). Le dispositif est composé de fosse individuelle collectée par un dispositif collectif nécessitant un entretien des parties individuelles et collectives tous les 4 ans. Par ailleurs le système d'épandage en bout de réseau est mauvais état.

Afin d'envisager les solutions possibles, il a été obtenu que cet assainissement entre dans une étude « petite station d'épuration des eaux usées » mis en œuvre par ECLA (compétence « assainissement »).

☐ **Document d'urbanisme (PLUi) :**

M. BORCARD a apporté des précisions sur les évolutions en terme de planification de l'urbanisme, notamment sur l'application du « zéro artificialisation nette » à compter de 2050 (issue de la loi Climat et résilience). Les surfaces urbanisées seront divisée par deux pour les 10 prochaines années. Les communes sans PLU ou n'ayant pas révisé leur PLU existant avant 2027 en intégrant les nouvelles dispositions reviendront au règlement national d'urbanisme et, de fait, l'urbanisation deviendra extrêmement difficile.

Il a été précisé l'arrêt des aides de l'État pour la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Seul sont désormais subventionnés les PLUi (PLU inter-communal).

Au vu de ces éléments, ECLA envisage de prendre la compétence « Urbanisme » pour des questions de développement de territoire et de coût (environ 500 000 € pour un PLUi pour 32 communes avec 30-40 % de subvention possible).

Le sujet sera débattu en conseil communautaire puis devant les conseils municipaux, l'objectif étant d'engager un PLUi courant 2023.

8/ Informations et questions diverses :

☐ **Absence de Mme Yana CROLET :**

M. le maire informe le conseil du départ de Mme CROLET de Publy, qui est retournée en Bulgarie. Malgré ce départ et dans l'attente de la décision définitive de Mme CROLET quant à son mandat d'élu, le conseil municipal peut fonctionner normalement selon la réglementation en vigueur.

☐ **Opération brioche 2022 APEI:**

Mme RICHARD fait le point sur l'opération Brioches de l'Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis (APEI) qui se déroulera à Publy du 3 au 9 octobre.

☐ **Installation de la chaudière de la mairie :**

M. le maire indique que la nouvelle chaudière à granulés bois est installée et fait un rappel du financement de cet investissement

Financement	Montant en € HT	Pourcentage
Subvention DETR (Préfecture)	7 283,00	30 %
Subvention DSL (Conseil départemental)	6 195,00	25 %
Auto-financement de la commune	11 292,55	45 %
Total	24 770,55	100 %

Il remercie les personnes (conseillers municipaux et habitant) qui ont participé à la corvée du 11 juin pour évacuer les cuves à fioul.

☐ **Intervention des pompiers :**

M. le maire signale l'intervention des pompiers pour la sécurisation de l'esplanade (destruction d'un nid de frelons). Il souligne également la mobilisation des sapeurs-pompiers dans la lutte contre les incendies qui ont ravagés les forêts du Sud du Jura et les remercie de leurs engagements.

☐ **Repas du conseil municipal :**

Le repas du conseil municipal aura lieu à la salle communale le samedi 5 novembre.

☐ **Information sur les manifestations estivales :**

L'ensemble des manifestations organisées cet été à Publy (animation nature à la mare En Bullin, pique-nique des associations, jambon à la broche et marche nocturne) ont connu un beau succès. M. le maire remercie l'ensemble des associations pour l'organisation de ces événements festifs.

☐ **Information sur l'animation Apéritri :**

La municipalité et le SICTOM de Lons organisent une animation sur le thème du tri des ordures ménagères le 24 septembre de 10h00 à 11h. Un pot de l'amitié, offert par la commune, clôturera la matinée.

☐ *Questions diverses*

M. GARNIER a contacté la crêperie « Régalade » pour proposer une restauration rapide sur le village. Une rencontre sera organisée pour préciser le projet.

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

S. ISSANCHOU	A. CHARDON	J. PIMENTEL	F. PELLETIER
			<i>Excusé</i>
Y. CROLET	A. PIMENTEL	N. RICHARD	P. VERPILLAT
<i>Excusée</i>			
J. GARNIER	A. GOYET	J. MONNARD	
<i>Absent</i>			